



Mes droit pour récupéré ma fille

Par **evemarjo**, le **01/01/2013** à **20:20**

Bonjour;

Voilà je suis maman d'une petite fille de 3ans je suis séparé du papa car il m'a frappé devant ma fille et aussi il boit et fume des substance illégale.

J'ai mon avocat qui envoie la requête vendredi. Depuis notre séparation et ceux malgré son état j'ai suivi les conseil de mon avocat de la lui laisser de temps en temps car tant que pas de jugement nous avons les même droit.

Seulement vu que ces parents sont arrivé chez mon ex conjoint j'ai emmené ma fille chez son père et devais la récupérer le dimanche soir seulement ceci avec leur fils on décrété que comme il été la je devais leur laisser du coup depuis je n'ai pas su récupérer ma fille et n'ai pas non plus réussi a les avoir au téléphone a gendarmerie ne fait rien car pas passé devant le juge et aujourd'hui des personnes que nous connaissons m'on fait savoir qu'il voulais partir avec et ne plus me la rendre.

Vous devais savoir que ma fille est constamment entrain de me dire qu'elle n'aime pas son père qu'elle ne veux pas aller chez lui car il ne s'occupe pas d'elle et qu'il va toujours fumer dans la cuisine et la laisse seule dans le salon qu'elle fait des cauchemars et que lorsque qu'au téléphone il dit qu'il veux venir la chercher elle a tellement peur qu'elle me dit vite maman on s'en va sinon il va venir me chercher. et que lorsque je la dépose chez lui elle hurle et se sauve de chez lui et reste accrocher a moi. inutile de vous dire dans qu'elle état elle rentre a chaque fois! que puis-je faire pour qu'il me la rende au niveau de la lois et que sa aille vite car avec se qu'on m'a dit j'ai peur de ne plus jamais pouvoir la revoir et nous somme très proche je dirai presque fusionnel elle et moi!! aidez moi je suis désespéré anéanti!!

Par **Marion2**, le **02/01/2013** à **09:34**

Bonjour,

Avez-vous contacté votre avocat ?

Par **evemarjo**, le **02/01/2013** à **10:32**

oui j'ai contacté mon avocat et elle me dit que je doit patienté!!même le tribunal m'a dit que je devait attendre!!mais il doit bien avoir un recours

Par **Marion2**, le **02/01/2013** à **12:28**

Dans la mesure où il n'y a eu encore aucun jugement, le père a exactement les mêmes droits que vous vis-à-vis de sa fille.

Demandez à votre avocat d'engager un référé (procédure rapide).

Cordialement.

Par **cocotte1003**, le **02/01/2013** à **12:48**

Bonjour, non il n'y a pas d'autre recours que la justice. Envoyez une LRAR à votre ex pour lui demander quand il compte vous ramener votre fille puisqu'il était convenu qu'elle passerait les fetes uniquement avec lui, cela vous fera toujours un document à rajouter au dossier qui démontrera votre bonne volonté, cordialement

Par **evemarjo**, le **02/01/2013** à **13:38**

merci a vous!!je suis anéanti de ne pouvoir rien faire surtout que j'ai enfin réussi a l'avoir au tel et ma fille me dit qu'elle veux rentré et du coup il m'a raccrocher au nez!!je me fait beaucoup de soucis de l'état de ma fille.VOUS IMAGINEZ elle veux rentré il raccroche a mon nez ne répond plus que doit pensé ma fille moralement sa va la perturbé surtout qu'avant notre séparation il s'occuper absolument pas d'elle jamais il lui a donné son bain habiller ou changé ni lui donné a manger quand il a commencé a perdre pied il découcher presque 4jour et jamais il répondais au téléphone même quand elle a fait une gastro à rota-virus et qu'elle a été hospitaliser il est jamais venue la voir a l'hôpital donc la sa me tue que juste parce que ces parents sont la il veux la petite.jamais elle à été séparé plus de trois jours de moi. ma pauvre puce.

Par **Marion2**, le **02/01/2013** à **16:41**

Voyez très rapidement votre avocat.

Bon courage à vous.